



## COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

### SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

#### DELIBERATION N° 2025-13

##### **Etat des lieux 2025 du bassin**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L212-2 et R212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau et la version définitive de l'état des lieux 2025,

**PREND ACTE** des travaux d'actualisation de l'état des lieux réalisés et de l'intérêt des informations rassemblées en vue de la préparation du futur SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesures ;

**NOTE** une amélioration sensible de la situation, à périmètre constant, mais que compte-tenu de l'évolution des paramètres mesurés et des nouvelles pressions qui s'exercent, aggravées, par le changement climatique, les actions mises en oeuvre ne suffisent pas à enrayer la dégradation de l'état de toutes les masses d'eau ;

**CONFIRME**, au regard de ce diagnostic, l'importance de poursuivre les efforts conduits actuellement dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures ;

**DEMANDE** que l'élaboration du programme de mesures 2028-2033 vise un juste équilibre entre le nécessaire pour réduire les pressions à l'origine d'un risque de non-atteinte des objectifs environnementaux et le réalisable au regard des capacités techniques et financières de l'ensemble des acteurs de l'eau, pour poursuivre la trajectoire de reconquête du bon état de toutes les masses d'eau ;

**DEMANDE** que les ajustements de l'évaluation du risque de non atteinte du bon état qui pourraient être retenus dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures soient pris en compte dans la synthèse de l'état des lieux à intégrer aux documents d'accompagnement du SDAGE 2028-2033. Le comité de bassin actuel **FORMULE** le voeu que le débat se déroule de nouveau avant le vote définitif du SDAGE en 2027 ;



**DEMANDE** au Bureau d'élaborer un document de synthèse permettant de mettre en perspective les actions entreprises par tous les acteurs, les résultats obtenus et les défis restant à relever ;

**ADOpte** l'état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée ;

**DEMANDE** au secrétariat technique de procéder à leur mise à disposition pour tous les acteurs concernés, avec une communication qui engage à poursuivre l'action.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER